



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE

Stickers de Plaques d'Immatriculation.

Certains automobilistes personnalisent la plaque d'immatriculation de leur véhicule en y apposant un autocollant du numéro ou du logo du département auquel ils sont attachés.



Attention, cette pratique très répandue est pourtant interdite et peut vous coûter cher. Ce petit autocollant peut vous faire perdre de l'argent. Il n'est pas rare d'observer un numéro ou un logo représentant un département ou une région de l'Hexagone apposé au-dessus de la plaque d'immatriculation d'un véhicule, or cette pratique est interdite par le Code de la route et peut constituer une infraction passible d'une amende, comme le rappelle Le Maine Libre.

Depuis 2009, les automobilistes peuvent choisir le numéro du département qu'ils souhaitent sur leur plaque d'immatriculation. Cet identifiant territorial est obligatoire et « le propriétaire du véhicule est entièrement libre de choisir le numéro du département avec lequel il ressent les attaches les plus fortes. Ce n'est pas obligatoirement celui de son En outre, le numéro d'immatriculation reste attaché à la voiture à vie. Et depuis le passage à ces nouvelles plaques, une nouvelle mode a ainsi été observée sur les véhicules : celle des stickers régionaux.



Connaissez-vous l'arnaque à la plaque d'immatriculation ?

Jusqu'à 750 euros d'amende. Or, un autocollant risque de masquer le code TPPR (Travaux publics plaque rétro-réfléchissante) figurant sur la partie basse, à droite, de la plaque d'immatriculation. Et celui-ci permet de justifier que la plaque est bien homologuée lors de sa pose sur le véhicule. L'absence d'un code TPPR est sanctionnée par le Code de la route, et constitue une infraction passible d'une amende de 135 euros pour « circulation avec une plaque d'immatriculation non conforme », précise le site Auto Plus.

Par ailleurs, un arrêt de la Cour de cassation datant de décembre 2020 a confirmé l'illégalité de cette pratique. Un fabricant de plaques d'immatriculation avait alors poursuivi deux sociétés fabriquant ce type d'autocollants pour non-respect de la réglementation et concurrence déloyale. En cas de récidive, l'amende peut même grimper jusqu'à 750 euros, indique le site spécialisé. Selon un classement réalisé par le site Eplaque, les deux départements corses étaient les plus demandés en 2023, devant la Savoie, ajoutent nos confrères du Maine Libre. La Loire, l'Aisne et la Seine-Saint-Denis sont, quant à eux, les moins sollicités.



Amicalement.

Source : <https://www.envoituresimone.com/permis-de-conduire/achat-voiture/immatriculation/plaque/autocollant>.